

Fiches — QCM commun

Le QCM de l'inspecteur compte 45 questions : 10 par thème pour l'environnement administratif, l'UE, le numérique et la logique, puis 5 d'anglais. Les fiches suivent le programme officiel ; ce qui est souvent demandé est en gras. Le QCM du contrôleur ajoute histoire, géographie, français et maths, mais reprend les institutions, l'UE et le numérique.

Fiche 1 — Institutions françaises

La Constitution du 4 octobre 1958 fonde la Ve République. Elle a été révisée 25 fois, la dernière le 8 mars 2024 pour inscrire la liberté de recourir à l'IVG. Une révision suit l'article 89 : vote du texte en termes identiques par les deux assemblées, puis référendum, ou Congrès à la majorité des 3/5 s'il s'agit d'un projet du Gouvernement.

Article 1er : la France est une République **indivisible, laïque, démocratique et sociale**, et son organisation est décentralisée (depuis 2003). Devise : Liberté, Égalité, Fraternité. Principe : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple (article 2).

Hiérarchie des normes (de haut en bas) :

1. Bloc de constitutionnalité : Constitution de 1958, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, Préambule de 1946, Charte de l'environnement de 2004, principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.
2. Traités et droit de l'UE (article 55 : autorité supérieure aux lois).
3. Lois organiques, puis lois ordinaires et ordonnances ratifiées.
4. Principes généraux du droit (dégagés par le Conseil d'État).
5. Règlements : décrets, puis arrêtés (une circulaire n'a de valeur que si elle est impérative).

Loi et règlement. L'article 34 fixe le domaine de la loi, l'article 37 donne tout le reste au règlement. L'article 38 permet au Gouvernement de légiférer par ordonnances après une loi d'habilitation.

Institution	Composition et mandat	À retenir
Président de la République	Élu au suffrage universel direct pour 5 ans (depuis 2000), deux mandats consécutifs au plus (depuis 2008)	Nomme le Premier ministre (art. 8), peut dissoudre l'Assemblée (art. 12), recourir au référendum (art. 11) et aux pouvoirs exceptionnels (art. 16)

Institution	Composition et mandat	À retenir
Gouvernement	Premier ministre et ministres, responsables devant l'Assemblée	Détermine et conduit la politique de la Nation (art. 20) ; engagement de responsabilité sur un texte (art. 49 al. 3)
Assemblée nationale	577 députés, 5 ans, scrutin uninominal majoritaire à deux tours	A le dernier mot ; peut renverser le Gouvernement par une motion de censure
Sénat	348 sénateurs, 6 ans, renouvelés par moitié tous les 3 ans, suffrage universel indirect	Représente les collectivités territoriales (art. 24) ; ne peut pas être dissous
Conseil constitutionnel	9 membres pour 9 ans non renouvelables, renouvelés par tiers ; nommés par 3 autorités (Président de la République, présidents de l'Assemblée et du Sénat)	Contrôle a priori (art. 61, saisine par 60 députés ou 60 sénateurs depuis 1974) ; QPC a posteriori (art. 61-1, depuis le 1er mars 2010)
Conseil économique, social et environnemental	Représentants de la société civile	Assemblée consultative

Autorité judiciaire et juridictions. Deux ordres de juridictions : l'ordre judiciaire (Cour de cassation au sommet) et l'ordre administratif (Conseil d'État au sommet). Le Tribunal des conflits tranche entre les deux.

Lois de finances (art. 47). Le Parlement a 70 jours pour voter le budget : 40 jours pour l'Assemblée en première lecture, 15 jours pour le Sénat. À défaut, le Gouvernement peut le mettre en œuvre par ordonnance. Les lois de financement de la Sécurité sociale ont 50 jours (art. 47-1). La Cour des comptes assiste le Parlement et le Gouvernement (art. 47-2).

Fiche 2 — Organisation administrative et fonction publique

Trois notions à ne pas confondre. La **centralisation** concentre les décisions à Paris. La **déconcentration** confie des décisions à des agents de l'État sur le territoire (préfets, directions régionales) : c'est toujours l'État qui décide. La **décentralisation** transfère des compétences à des collectivités élues, dotées de la personnalité morale.

- **Administration centrale** : les ministères et leurs directions (par exemple la DGFIP au ministère de l'Économie). Les services à compétence nationale ont une mission nationale sans être des directions centrales.
- **Administration territoriale de l'État** : le préfet de région et le préfet de département représentent chaque ministre (art. 72). La charte de la déconcentration (décret du 7 mai 2015) fait de la déconcentration le principe de droit commun. Exemples : DRFiP et DDFiP pour les finances publiques, directions départementales interministérielles.
- **Autorités administratives indépendantes (AAI)** : elles régulent un secteur sans obéir au Gouvernement. La loi du 20 janvier 2017 en fixe la liste. Exemples : CNIL, Autorité de la concurrence, HATVP, Défenseur des droits (seule autorité inscrite dans la Constitution, art. 71-1). Celles qui ont la personnalité morale sont des autorités publiques indépendantes (API) : AMF, ARCOM (née en 2022 de la fusion du CSA et de l'Hadopi), Haute Autorité de santé.
- **Organes de conseil et de contrôle** : le Conseil d'État conseille le Gouvernement sur les projets de loi et de décret ; la Cour des comptes contrôle les comptes publics et certifie ceux de l'État ; les inspections générales (IGF, IGA) contrôlent les services.
- **Juridictions administratives** : une quarantaine de tribunaux administratifs, 9 cours administratives d'appel, et le Conseil d'État comme juge de cassation.

Réforme de l'État depuis 20 ans (dans l'ordre) :

1. RGPP, révision générale des politiques publiques (2007-2012) : non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.
2. MAP, modernisation de l'action publique (2012-2017).
3. Action publique 2022 (2017) et loi ESSOC du 10 août 2018, qui crée le **droit à l'erreur** pour l'usager de bonne foi.
4. Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 : recours accru aux contractuels, rupture conventionnelle.
5. Réforme de la haute fonction publique (2021) : l'INSP remplace l'ENA au 1er janvier 2022.
6. Loi 3DS du 21 février 2022 : différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification.

Fonction publique. Elle compte environ 5,8 millions d'agents répartis en trois versants : État, territoriale et hospitalière. Le **Code général de la fonction publique** rassemble le statut depuis le 1er mars 2022. Le fonctionnaire est dans une situation statutaire et réglementaire, pas contractuelle. Il y a trois catégories : A (conception et encadrement), B (application, comme le contrôleur), C (exécution).

Droits	Obligations
Liberté d'opinion et non-discrimination	Neutralité et laïcité dans le service
Droit syndical et droit de grève	Impartialité, probité, intégrité, dignité
Rémunération après service fait	Secret professionnel (informations sur les usagers) et discretion professionnelle (faits connus dans le service)
Formation, carrière, mobilité	Obéissance hiérarchique , sauf ordre manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public
Protection fonctionnelle contre les attaques liées à ses fonctions	Prévention des conflits d'intérêts, cumul d'activités encadré

Piège fréquent : le secret professionnel protège les usagers (sanction pénale), la discrétion professionnelle protège l'administration. La DGFIP est particulièrement concernée par le secret fiscal.

Fiche 3 — Collectivités territoriales

Base constitutionnelle. L'article 72 énumère les collectivités : communes, départements, régions, collectivités à statut particulier et collectivités d'outre-mer. Elles s'administrent librement par des conseils élus : la **libre administration est un principe constitutionnel**. Le même article pose la subsidiarité, le droit à l'expérimentation et l'interdiction de toute tutelle d'une collectivité sur une autre. L'article 72-2 garantit l'autonomie financière : les ressources propres doivent être une « part déterminante », et tout transfert de compétence est compensé.

Les étapes de la décentralisation :

1. Acte I, lois Defferre de 1982 : suppression de la tutelle a priori, remplacée par un contrôle de légalité a posteriori ; la région devient une collectivité ; l'exécutif départemental passe du préfet au président du conseil.
2. Acte II, révision constitutionnelle du 28 mars 2003 : « organisation décentralisée » inscrite à l'article 1er, référendum local, expérimentation.
3. Acte III : loi MAPTAM de 2014 (métropoles), loi de 2015 qui fait passer les régions métropolitaines de 22 à 13 au 1er janvier 2016, loi NOTRe du 7 août 2015 qui **supprime la clause générale de compétence** des départements et des régions.
4. Loi Engagement et proximité (2019), puis loi 3DS (2022).

Niveau	Nombre	Compétences principales	Assemblée et scrutin
Commune	Environ 34 900	Clause générale de compétence ; écoles maternelles et élémentaires, état civil, voirie communale, action sociale de proximité	Conseil municipal élu pour 6 ans (dernières élections en mars 2026, scrutin de liste paritaire dans toutes les communes) ; le maire est élu par le conseil , pour 6 ans
Département	101	Action sociale (RSA, aide à l'enfance, personnes âgées et handicapées), collèges, routes départementales	Conseil départemental, un binôme femme-homme par canton, 6 ans
Région	18, dont 13 en métropole	Développement économique, transports régionaux, lycées, formation professionnelle, aménagement du territoire	Conseil régional, liste à la proportionnelle avec prime majoritaire, 6 ans

Collectivités à statut particulier : Ville de Paris (2019), Métropole de Lyon (2015), Collectivité de Corse (2018). La Guyane et la Martinique sont des collectivités uniques.

Intercommunalité. Toute commune appartient à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Il y en a quatre types, du plus petit au plus intégré : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole. Un EPCI n'est pas une collectivité territoriale : c'est un établissement public, régi par le principe de spécialité.

Contrôles sur les collectivités :

- **Contrôle de légalité** : le préfet peut déférer un acte au tribunal administratif dans les 2 mois de sa transmission.
- **Contrôle budgétaire** (préfet et chambre régionale des comptes) dans quatre cas : budget non voté avant le 15 avril (30 avril l'année d'un renouvellement), budget **non voté en équilibre réel**, déficit excessif du compte administratif, dépense obligatoire non inscrite.
- **Équilibre réel** : chaque section est votée en équilibre, les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère, et le remboursement du capital de la dette est couvert par des ressources propres. L'emprunt ne finance que l'investissement.
- **Contrôle des comptes et de la gestion** par les chambres régionales des comptes ; contrôle de la régularité de la dépense par le comptable public de la DGFIP (séparation de l'ordonnateur et du comptable).

FCTVA. Le Fonds de compensation pour la TVA rembourse aux collectivités une partie de la TVA payée sur leurs dépenses d'investissement, au taux forfaitaire de 16,404 %.

Fiche 4 — Budget de l'État, déficit et dette

La **LOLF** (loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001, appliquée depuis 2006, réformée le 28 décembre 2021) est la « constitution financière » de l'État. Elle a remplacé l'ordonnance de 1959 et fait passer d'une logique de moyens à une logique de résultats.

Les catégories de lois de finances : loi de finances de l'année (LFI), loi de finances rectificative (LFR, en cours d'année), loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes (elle a remplacé la loi de règlement en 2023), et loi spéciale (votée si la LFI n'est pas adoptée à temps, comme en décembre 2024). La **loi de programmation des finances publiques** fixe une trajectoire pluriannuelle (article 34 de la Constitution depuis 2008) mais n'est pas une loi de finances.

Structure du budget, du plus large au plus fin :

1. **Mission** : ensemble de programmes concourant à une **politique publique** définie, éventuellement interministérielle. C'est l'unité de vote.
2. **Programme** : crédits d'un même ministère pour une action ou un ensemble cohérent d'actions, avec un responsable, des objectifs et des indicateurs (projet annuel de performance, puis rapport annuel de performance). C'est l'unité de spécialité des crédits.
3. **Action** : découpage indicatif du programme.

Fongibilité asymétrique. À l'intérieur d'un programme, les crédits de personnel (titre 2) peuvent financer d'autres dépenses, mais l'inverse est interdit. Les dépenses sont réparties en 7 titres : pouvoirs publics, personnel, fonctionnement, charge de la dette, investissement, intervention, opérations financières. Les autorisations d'engagement (AE) limitent les engagements ; les crédits de paiement (CP) limitent les paiements de l'année.

Principe budgétaire	Contenu	Exceptions
Annualité	L'autorisation vaut pour l'année civile	Autorisations d'engagement pluriannuelles, reports de crédits
Unité	Toutes les recettes et dépenses dans un document unique	Budgets annexes, comptes spéciaux

Principe budgétaire	Contenu	Exceptions
Universalité	Le budget décrit l'ensemble des recettes qui financent l'ensemble des dépenses : pas de compensation, pas d'affectation d'une recette à une dépense	Comptes d'affectation spéciale, fonds de concours, prélèvements sur recettes
Spécialité	Les crédits sont votés par mission et spécialisés par programme	Virements et transferts encadrés
Sincérité	Présentation sincère de l'ensemble des ressources et des charges (art. 32 de la LOLF)	Aucune

Procédure et exécution. Le projet de loi de finances est déposé au plus tard le premier mardi d'octobre et examiné d'abord par l'Assemblée (art. 39). La première partie (recettes et article d'équilibre) doit être votée avant la seconde (dépenses par mission). En gestion, le Gouvernement peut annuler par décret jusqu'à 1,5 % des crédits, ouvrir des crédits par décret d'avance jusqu'à 1 %, et met en réserve une partie des crédits en début d'année. L'ordonnateur engage et liquide la dépense ; le comptable public la paie après contrôle (décret GBCP du 7 novembre 2012).

Ressources de l'État. La TVA est la première recette fiscale, devant l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les produits énergétiques. S'y ajoutent des recettes non fiscales (dividendes, amendes) et l'emprunt. Des prélèvements sur recettes vont aux collectivités et à l'UE.

Déficit et dette.

- Critères de Maastricht, repris par le Pacte de stabilité et de croissance (1997) : **déficit public ≤ 3 % du PIB, dette publique ≤ 60 % du PIB**. La France fait l'objet d'une procédure pour déficit excessif depuis juillet 2024.
- La **dette publique au sens de Maastricht** est celle de toutes les administrations publiques : État, organismes divers d'administration centrale (ODAC), collectivités locales et Sécurité sociale. Elle atteint 3 595,5 Md€ fin juin 2026, soit 119,0 % du PIB, dont 2 942 Md€ pour l'État ([Insee, 29 septembre 2026](#)).
- Le déficit est un flux annuel ; la dette est un stock qui s'accroît des déficits successifs.
- L'Agence France Trésor gère la dette de l'État : OAT à moyen et long terme, BTF à moins d'un an.
- Le Haut Conseil des finances publiques (2012) évalue le réalisme des prévisions ; il est présidé par le Premier président de la Cour des comptes.

Contrôle. Le Parlement contrôle via les commissions des finances ; la Cour des comptes certifie les comptes de l'État. Depuis le 1er janvier 2023, un régime unique de **responsabilité des gestionnaires publics** remplace l'ancienne responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables : la chambre du contentieux de la Cour des comptes sanctionne les fautes graves ayant causé un préjudice financier significatif.

Fiche 5 — Union européenne

C'est le thème le moins réussi en 2026 (50 % de bonnes réponses) : il rapporte le plus à réviser.

Date	Traité ou étape	Apport
9 mai 1950	Déclaration Schuman	Projet de mise en commun du charbon et de l'acier
1951	Traité de Paris	CECA à 6 : France, RFA, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg
25 mars 1957	Traités de Rome	CEE (marché commun) et Euratom
1986	Acte unique européen	Marché intérieur au 1er janvier 1993
7 février 1992	Traité de Maastricht	Création de l'UE, citoyenneté européenne, union économique et monétaire, critères de convergence
1997 et 2001	Traités d'Amsterdam et de Nice	Préparation de l'élargissement à l'Est
2005	Échec de la Constitution européenne	Non français (29 mai) et néerlandais
13 décembre 2007	Traité de Lisbonne , en vigueur le 1er décembre 2009	Président stable du Conseil européen, Haut représentant, Charte des droits fondamentaux contraignante, clause de retrait (art. 50 TUE), initiative citoyenne

Élargissements : 1973 (Royaume-Uni, Irlande, Danemark), 1981 (Grèce), 1986 (Espagne, Portugal), 1995 (Autriche, Finlande, Suède), 2004 (dix pays d'Europe centrale et méditerranéenne), 2007 (Bulgarie, Roumanie), 2013 (Croatie). Le Royaume-Uni est sorti le 31 janvier 2020 : l'UE compte **27 États**. La zone euro en compte **21** depuis l'entrée de la Bulgarie le 1er janvier 2026 ; l'euro existe depuis 1999 et en pièces et billets depuis 2002.

Adhésion et retrait. L'adhésion suit l'article 49 TUE et les **critères de Copenhague (1993)** : institutions démocratiques, État de droit, droits de l'homme et **protection des minorités**, économie de marché viable, reprise de l'acquis. Le Conseil décide à l'unanimité après approbation du Parlement. L'adoption de l'euro n'est pas une condition d'adhésion. Le retrait suit l'article 50 TUE.

Institution	Siège	Composition	Rôle	Titulaire au 16 octobre 2026
Parlement européen	Strasbourg	720 députés élus pour 5 ans (81 pour la France, dernière élection en juin 2024)	Co-législateur, vote le budget avec le Conseil, approuve le cadre financier pluriannuel , élit le président de la Commission	Roberta Metsola, élue en 2022, réélue en 2024
Conseil européen	Bruxelles	Chefs d'État ou de gouvernement	Fixe les grandes orientations, ne légifère pas	António Costa, président depuis décembre 2024 (mandat de 2 ans et demi)
Conseil de l'UE	Bruxelles	Un ministre par État selon le sujet ; présidence tournante de 6 mois	Co-législateur ; vote à la majorité qualifiée (55 % des États représentant 65 % de la population)	Irlande jusqu'au 31 décembre 2026, puis Lituanie et Grèce en 2027
Commission européenne	Bruxelles	27 commissaires, un par État, 5 ans	Monopole de l'initiative législative, exécution du budget, gardienne des traités	Ursula von der Leyen, second mandat depuis décembre 2024
Cour de justice de l'UE	Luxembourg	Cour de justice et Tribunal	Interprète le droit de l'UE (renvoi préjudiciel), juge les manquements des États	—

Institution	Siège	Composition	Rôle	Titulaire au 16 octobre 2026
Banque centrale européenne	Francfort	Directoire et gouverneurs des banques centrales de la zone euro	Politique monétaire, stabilité des prix (objectif de 2 %)	Christine Lagarde, mandat jusqu'à octobre 2027
Cour des comptes européenne	Luxembourg	Un membre par État	Contrôle les finances de l'UE	—

Trois « Conseils » à ne pas confondre : le Conseil européen (chefs d'État), le Conseil de l'UE (ministres) et le Conseil de l'Europe, organisation distincte de 46 États, à Strasbourg, gardienne de la Convention européenne des droits de l'homme (1950) appliquée par la Cour européenne des droits de l'homme.

Actes juridiques. Le **règlement** est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tous les États. La **directive** fixe un résultat que chaque État atteint par une transposition. La décision vise des destinataires désignés ; recommandations et avis ne lient pas. En procédure législative ordinaire, la Commission propose, le Parlement et le Conseil adoptent. Les parlements nationaux contrôlent le respect de la subsidiarité.

Budget. Le cadre financier pluriannuel 2021-2027 prévoit environ 1 211 Md€, plus le plan de relance NextGenerationEU (environ 807 Md€), ces deux montants étant exprimés en prix courants. Il est adopté par le Conseil à l'unanimité après approbation du Parlement. Le budget est en équilibre, sans déficit. Ressources propres : droits de douane, ressource TVA, contribution sur les emballages plastiques non recyclés et, surtout, ressource fondée sur le revenu national brut. L'**Allemagne** est le premier contributeur, la France le deuxième. La négociation du cadre 2028-2034 est en cours.

Politiques. Le marché unique repose sur **quatre libertés : circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux**. La PAC (1962) reste le premier poste du budget avec la cohésion (fonds FEDER, FSE+, Fonds de cohésion). La politique commerciale commune et la politique monétaire de la zone euro sont des compétences exclusives. La PESC se décide à l'unanimité. En fiscalité, la directive « Pilier 2 » applique depuis 2024 l'**impôt minimum mondial de 15 %** sur les grands groupes, issu de l'OCDE.

Droits fondamentaux. L'article 2 TUE pose les valeurs de l'Union (dignité, liberté, démocratie, égalité, État de droit, droits de l'homme). L'article 7 permet de suspendre les droits d'un État qui les viole gravement. La Charte des droits fondamentaux, proclamée à Nice en 2000, a la même valeur que les traités depuis 2009 ; la CJUE en assure le respect.

Fiche 6 — Culture numérique

Les questions portent surtout sur du vocabulaire et du bon sens. Retiens les définitions ci-dessous et les deux textes clés : le RGPD et la loi Informatique et libertés.

Notion	Définition courte
Pare-feu	Filtre et sécurise les connexions réseau entrantes et sortantes (il ne supprime pas les virus)
Antivirus	Détecte et supprime les logiciels malveillants
VPN	Réseau privé virtuel : tunnel chiffré entre l'appareil et un serveur
HTTPS	Version sécurisée (chiffrée) de HTTP, signalée par un cadenas
Hameçonnage (phishing)	Message frauduleux imitant un organisme pour voler des identifiants
Rançongiciel	Logiciel qui chiffre les données et exige une rançon
Authentification à deux facteurs	Mot de passe plus un second élément (code, application, empreinte)
Mémoire vive (RAM)	Mémoire temporaire, effacée à l'extinction ; le disque dur ou SSD stocke durablement
Cloud	Ressources informatiques accessibles à distance par Internet (logiciel, plateforme ou infrastructure « en tant que service »)
Big data	Volumes massifs de données, variées et produites vite
Exploration de données (data mining)	Analyse de grands ensembles de données pour en tirer des tendances
Open data	Données publiques ou privées librement accessibles et réutilisables ; pas les données protégées par le droit d'auteur ou personnelles
Blockchain	Registre décentralisé et sécurisé qui enregistre des transactions sans tiers de confiance
Flux RSS	Diffusion automatique des nouveaux contenus d'un site

Notion	Définition courte
Cookie	Petit fichier déposé par un site ; les cookies non essentiels exigent le consentement
Intelligence artificielle	Systèmes qui produisent des contenus, prédictions ou décisions à partir de données ; l' AI Act européen (2024) les encadre selon leur niveau de risque
Illectronisme	Difficulté ou incapacité à utiliser les outils numériques par manque de connaissances (environ un Français sur six)
Droit à la déconnexion	Droit du salarié de ne pas se connecter aux outils professionnels hors du temps de travail (loi de 2016)

RGPD. C'est un règlement européen applicable depuis le **25 mai 2018**, directement, sans transposition. Ses principes : licéité, finalité déterminée, **minimisation** des données, exactitude, durée de conservation limitée, sécurité, responsabilité du responsable de traitement. Les droits des personnes : accès, rectification, effacement (droit à l'oubli), opposition, limitation, **portabilité**. Une violation de données se notifie à la CNIL sous **72 heures**. Les sanctions vont jusqu'à 20 M€ ou 4 % du chiffre d'affaires mondial. Les organismes publics doivent désigner un délégué à la protection des données (DPO).

Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978. Elle encadre l'utilisation des données personnelles et a créé la **CNIL**, autorité administrative indépendante.

Administration numérique.

- Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 : ouverture des données publiques par défaut (data.gouv.fr).
- Dématérialisation : FranceConnect (identification unique), principe « Dites-le-nous une fois », droit de saisir l'administration par voie électronique.
- À la DGFIP : prélèvement à la source (2019), déclaration automatique, et **facturation électronique** entre entreprises. Depuis le 1er septembre 2026, toutes les entreprises doivent pouvoir recevoir des factures électroniques, et les grandes entreprises et ETI doivent en émettre ; les PME et microentreprises émettront à partir du 1er septembre 2027.
- Sécurité : l'ANSSI protège les systèmes de l'État ; cybermalveillance.gouv.fr assiste les victimes.

- Numérique responsable : l'essentiel de l'empreinte carbone du numérique en France vient de la **fabrication des équipements** (smartphones, ordinateurs, écrans), devant les centres de données et les réseaux.

Fiche 7 — Raisonnement logique et anglais

Logique : les sept types de questions de 2026 et la méthode pour chacun.

Type	Méthode	Exemple 2026
Suite de nombres ou de lettres	Calcule les écarts entre termes, puis les écarts des écarts ; teste carrés, cubes, alternances $\pm$	A1, C4, E9, G16 : une lettre sur deux et les carrés 1, 4, 9, 16, donc I25
Codage (prix par lettre)	Soustrais deux mots qui ne diffèrent que d'une ou deux lettres	MARCO – MARC donne O = 9 ; MARCEL – MARC donne E + L = 22 ; SUPINS – PUSSI donne N = 10 ; donc NOËL = 41 €
Calendrier	Travaille modulo 7	Lundi + 45 jours : $45 = 6 \times 7 + 3$, donc jeudi
Probabilité simple	Cas favorables sur cas possibles	3 boules vertes sur 15 : 20 %
Liens de parenté	Dessine l'arbre	Marie est la sœur de Jean, donc de Paul, fils de Louise, mère de Marc : Marie est la sœur de Marc
Suite de mots	Cherche la lettre doublée, l'ordre alphabétique, le nombre de lettres	CAnARD (A deux fois), BiBELOT (B), CHaCAL (C), DemanDer (D)... puis HACHOIR (H deux fois)
Tableau ou figures	Cherche une symétrie, une rotation, une opération constante	Colonnes à écart +2 et -2 symétriques autour du centre

Compte environ 2 minutes par question. Si une figure te bloque, passe et reviens-y à la fin.

Anglais (niveau B1) : les pièges fréquents.

- **Prépositions de temps** : *at* 8 o'clock, *on* Monday, *in* July, *for* lunch (repas), *since* 2020 (point de départ) contre *for* three years (durée).

- **Stop doing / stop to do** : *he stopped smoking* (il a arrêté de fumer) ; *he stopped to smoke* (il s'est arrêté pour fumer). Action en cours interrompue : *Paul was driving when he stopped*.
- **Prétérit et present perfect** : *I lived in Lyon in 2020* (date passée) ; *I have lived here for ten years* (dure encore).
- **Faux amis** : *customs* = douane ; *cellar* = cave (sous-sol) mais *cave* = grotte ; *storeroom* = cellier ; *actually* = en fait ; *eventually* = finalement ; *library* = bibliothèque ; *to attend* = assister à.
- **Vocabulaire des finances publiques** : *tax return* = déclaration de revenus ; *income tax* = impôt sur le revenu ; *VAT* = TVA ; *tax audit* = contrôle fiscal ; *public debt* = dette publique ; *budget deficit* = déficit ; *revenue* = recettes ou chiffre d'affaires ; *balance sheet* = bilan ; *income statement* = compte de résultat ; *assets / liabilities / equity* = actif / dettes / capitaux propres ; *depreciation* = amortissement ; *shareholder* = actionnaire.
- **Synonymes courants** : *obvious* = *clear* ; *to improve* = *to enhance* ; *to increase* = *to rise* ; *to reduce* = *to cut* ; *quickly* = *rapidly*.

Fiche 8 — Actualité à connaître au 16 octobre 2026

Le QCM 2026 posait des questions datées (présidence du Conseil de l'UE au 1er juillet 2025, présidente du Parlement européen). Voici les faits vérifiés à ce jour ; mets-les à jour d'ici décembre.

Sujet	Fait clé	Source
Budget 2027	PLF et PLFSS présentés en Conseil des ministres le 1er octobre 2026 : déficit visé de 5,0 % du PIB en 2027, contre 5,4 % prévu en 2026 ; effort de 54 Md€, dont 43 Md€ de mesures nouvelles ; croissance prévue de 1,0 %	Compte rendu du Conseil des ministres
Gouvernement	Premier ministre : Sébastien Lecornu. Économie et Finances : Roland Lescure. Action et Comptes publics : David Amiel	Même source
Dette publique	3 595,5 Md€ fin juin 2026, soit 119,0 % du PIB	Insee

Sujet	Fait clé	Source
Présidence du Conseil de l'UE	Irlande jusqu'au 31 décembre 2026, Lituanie au 1er semestre 2027, Grèce au 2nd	Conseil de l'UE
Zone euro	21 membres depuis l'entrée de la Bulgarie le 1er janvier 2026	Banque de France
Facturation électronique	Réception obligatoire pour toutes les entreprises depuis le 1er septembre 2026	—
Élections	Municipales en mars 2026 ; présidentielle au printemps 2027, à la fin du second mandat d'Emmanuel Macron	—

Deux nominations récentes à retenir : Amélie de Montchalin est Première présidente de la Cour des comptes depuis le 23 février 2026, à la suite de Pierre Moscovici ; elle préside donc aussi le Haut Conseil des finances publiques ([source](#)). Gérard Larcher a été réélu président du Sénat le 1er octobre 2026, avec 203 voix ([compte rendu du Sénat](#)). D'ici le 7 décembre, suis l'avancement du vote du budget 2027.